



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 – 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le code des assurances

Identifiant :

ASSOCIATION SELIDAIRE
6 RUE des CHATAIGNERS
49320 BRISSAC

Attestation

ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam(*) Associations et Collectivités

Année 2026

Du 01/01/2026 au 31/12/2026

Départements 35 à 39- Liste en page 2

Garanties :

1. Risques liés à l'occupation de l'immeuble

Le contrat garantit les risques inhérents aux locaux loués ou mis à la disposition **des membres adhérents à l'association Sel'idaire** à titre onéreux ou gracieux, de manière temporaire ou pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les conditions indiquées ci-après.

Responsabilité civile – Défense des risques locatifs ou d'occupant, Recours des voisins et des tiers, à concurrence de **125 000 000 €/sinistre**.

2 Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel à l'occasion des activités organisées par les collectifs constitués au sein des SEL adhérents.

Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
Dommages immatériels non consécutif.....	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance

2. Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.

3.

4. Dommages aux biens des participants à concurrence de 600 €.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Le représentant de la Société



Bénéficiaire :

L'Association SELIDAIRE et tous les SEL adhérents notamment :

35000	RENNES	Atout SEL
35120	DOL-DE-BRETAGNE	SEL de la vallée du guyoult
35260	CANCALE	SEL du pays de Cancale
35270	COMBOURG	EstunSEL
35300	FOUGÈRES	SEL du pays de FOUGÈRES
35310	MORDELLES	SEL de Mordelles
35340	LIFFRE	LiffrEchange
35480	Guipry-Messac	Le SEL des 2 Rives
35530	NOYAL-SUR-VILAINE	SEL de Noyal
35600	REDON	SEL de Vilaine
35800	DINARD	PhiSEL
36000	CHATEAUROUX	SEL36
37000	TOURS	SEL de Loire
37100	TOURS	SEL Touraine
37110	CHATEAU-RENAULT	SEL Racan Choissille
38090	VILLEFONTAINE	SEL de Villefontaine et ses voisins
38150	SONNAY	SEL au fil de l'Ambre
38150	ROUSSILLON	SEL de Roussillon
38160	SAINT-MARCELLIN	SEL du sud gresivaudan
38200	VIENNE	SEL de Vienne
38210	TULLINS	SEL du voironnais
38270	BEAUREPAIRE	SEL de Beaurepaire
38300	MAUBEC	SEL de Bourgoin-Jallieu
39320	SAINT-JULIEN	SEL de la petite montagne

Mise à jour du 1^{er} mars 2026

(*) RAQVAM – Risques Autres Que Véhicules A Moteur – L'assurance exclut tout sinistre lié à l'usage ou action sur un véhicule motorisé.

Tout usage abusif de la présente attestation, toute fausse déclaration pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi.

Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site <https://selidaire.org/> « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.